

Secrétariat :

DEAL Réunion

Cécile LEPAN

Tel : 0262 94 72 42

mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Projet de COMPTE-RENDU

Séance plénière du 27 octobre 2020

Lieu : Hémicycle – Département

1 – VERIFICATION DU QUORUM ET POINTS D'ACTUALITÉ

Monsieur Patrick MALET, Président, ouvre la séance à 08h56 en constatant que le quorum (35/52) est atteint.

Monsieur Claude CLERGUE, Écologie Réunion, souhaite que la séance se déroule sur la journée au vu de l'ordre du jour très chargé.

Monsieur Patrick MALET explique que cela n'est pas possible pour des raisons de disponibilités des membres du CEB.

SATEGE (Service d'Appui Technique à la Gestion des Épandages) :

Monsieur Gilbert ROSSOLIN, Chambre d'Agriculture, indique que le SATEGE est installé par arrêté préfectoral. La chambre porte ce service. Début décembre 2020, le comité de suivi se réunira avec l'ensemble des partenaires financiers (Ademe, conseil régional, office de l'eau, les services de l'État...).

Monsieur Ivan MARTIN, DEAL, complète et précise que le SATEGE veille à la mise en place de filière d'épandage agricole respectueuse des bonnes pratiques agronomiques et environnementales.

Ses missions principales sont :

- centraliser les épandages agricoles dans une banque donnée ;
- réaliser un bilan annuel ;
- communiquer sur les bonnes pratiques.

Après trois ans de travail collectif, le SATEGE rentrera dans sa phase opérationnelle dans les prochains jours.

Zones non traitées :

M. Ivan MARTIN, DEAL, rappelle que le préfet doit définir les « points d'eau » (cours d'eau, étangs, etc), aux abords desquels il ne doit pas y avoir de traitements phytosanitaires. En effet, cette proximité accentue le transfert de la pollution de ces traitements vers les milieux aquatiques. Le dernier CEB consacré à ce sujet, le 3 décembre 2019, avait donné un vote défavorable sur le référentiel qui constituera ces points d'eau à La Réunion. Le Ministère de la Transition écologique est clair et indique qu'il y a aujourd'hui 37 arrêtés préfectoraux peu ambitieux, qui prennent en compte moins de cours d'eau que ceux qui apparaissent sur les cartes IGN, parmi ceux-ci 34 recours contentieux sont en cours. D'un point de vue national, la référence doit être la BD topo (carte IGN au 1 : 25000). Aujourd'hui, la DEAL doit retravailler avec la DAAF en se fondant sur ce référentiel.

Monsieur Nicolas ROUYER, OFB, rappelle le positionnement de l'OFB, approuvant le référentiel BD Topo, et reste disponible pour avancer sur le sujet.

Plan d'action pour la réduction des produits phytopharmaceutiques :

M. Ivan MARTIN rappelle que ce point a fait l'objet de plusieurs points d'information au CEB en 2019. En 2020, un séminaire a eu lieu au lycée agricole de Saint Paul. Un cotech se réunira

Séance Plénière du 27 octobre 2020

courant novembre et nous reviendrons devant le CEB pour y présenter le plan d'actions, dit « tome 3 », puis il sera envoyé au préfet Bisch, coordonnateur national du plan de réduction des produits phytopharmaceutiques et de sortie du glyphosate.

Comité National de l'Eau (CNE) :

Mme Ramata TOURÉ, CINOR, fait part de son retour du comité national de l'eau. Elle rapporte un point des conclusions sur la sécheresse et regrette que les DOM ne soient pas assez représentés. L'OFB a insisté sur une plateforme qui se nomme SISPEA, mise en place depuis 2009. Il a été dit que les DOM TOM ne jouent pas le jeu.

Monsieur Manuel RODICQ, DEAL, ajoute qu'il y a en effet un défaut de remplissage de SISPEA mais la DEAL suit ce remplissage de très près. Le transfert de compétences des collectivités permet également d'améliorer ce remplissage. La Réunion a fait de gros progrès. Concernant la sécheresse, le CEREMA travaille dans le cadre du Plan Eau DOM sur la problématique de la résilience et de la gestion de crise dont fait partie la sécheresse. Sur ce sujet, un questionnaire a été envoyé aux autorités organisatrices.

2 – DIAPORAMA D'ACTUALITES EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Mme Isabelle Bracco, DEAL, présente un diaporama d'actualité sur la biodiversité. Les points suivants sont abordés :

- Baromètre SINP (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel)
- Réseau sauv' souris 2020
- Valorisation de la rivière des marsouins
- SIMM-OIA / Système d'Information Milieu Marin Océans Indien et Austral
- L'augmentorium : un outil de prophylaxie efficace
- Étude des préférences d'habitat des espèces piscicoles et caractérisation des rivières de La Réunion
- La perruche verte des Mascareignes
- Projet Lataniers de la Ravine Balthazar
- Projet MesoRun

Si vous agissez, faites le savoir...

Monsieur Nicolas ROUYER, OFB, indique qu'en complément de ces chantiers majeurs, l'Agence Régionale de la Biodiversité devrait voir le jour en 2021. Le bureau d'étude commence à solliciter les acteurs. Un séminaire de lancement de la préfiguration se tiendra le 8 décembre 2020.

3 – ADOPTION DU PROJET DE SDAGE 2022-2027 (VOTE)

Le Président indique que le projet présenté est le fruit du travail de tous les acteurs du territoire, piloté par la DEAL et l'Office de l'Eau appuyés par un groupement de bureaux d'études.

Mme Clémentine JEANNE, BRLi, présente le projet de SDAGE 2022-2027. Monsieur Pierre De France, EPELIA, présente la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE).

Monsieur Claude CLERGUE, Écologie Réunion, évoque deux points qu'il a déjà évoqué en commission planification.

Le premier point concerne la thématique « pollution industrielle » où certains industriels rejettent leurs effluents en dehors de contrôles.

Le second point porte sur la présence de deltaméthrine dans les eaux.

Qu'en est il du principe « pollueurs – payeurs » ?

Séance Plénière du 27 octobre 2020

Monsieur Ivan MARTIN répond sur le premier point et entend qu'il faudrait faire une action particulière. On ne peut malheureusement pas être derrière chaque industriel suspecté.

Monsieur Faïçal BADAT, office de l'eau, répond pour le 2^e point, que les analyses réalisées par l'office ne révèlent pas la présence de la deltaméthrine.

Madame Marie LACOSTE, CBNM, se demande pourquoi on ne développe pas des techniques de lutte antivectorielles alternatives moins impactantes à proximité des cours d'eau, des étangs... (test à Sainte Marie positif) Elle ajoute que nos élus devraient pousser cette technique.

Monsieur Jérôme BENOIT, ARS, n'est pas en capacité de répondre et va se rapprocher des personnes compétentes et reviendra vers le CEB.

Monsieur Jean-Claude MARTIGNE, Vie océane, indique que l'orientation 3.2 du SDAGE « Concilier usages et bon état des masses d'eau côtières » est minimaliste puisqu'il est demandé une étude, il serait souhaitable qu'on passe à la vitesse supérieure avec des actions.

Madame Clémentine JEANNE précise qu'il y a des actions telles que le plan d'action de la réserve marine.

Madame Karine POTHIN ajoute qu'il y a déjà des actions en cours, en parallèle l'acquisition de connaissance est encore nécessaire.

Monsieur Jean-Paul MAUGARD, Fédération de pêche, souhaite des précisions sur la compatibilité SDAGE/SAR et la mise en place de la commission de gestion dynamique des ressources. Enfin, il précise que la Fédération a mis en place avec la DEAL l'association Départementale des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF).

Madame Cécile LEPAN, DEAL, répond que le SAR devra être compatible au SDAGE.

Madame Audrey BONNEFOY, DEAL, ajoute que l'objectif est bien de mettre en place une commission ressource pour piloter à l'échelle de l'île et protéger les ressources en eau souterraines et superficielles.

Monsieur Rémi BELON, personnalité qualifiée, demande s'il est prévu des campagnes de mesures sur les conditions hydrodynamiques notamment sur le milieu marin.

Monsieur Alexandre MOULLAMA, Office de l'eau, répond qu'il y a une action sur le suivi du trait de cote dans le programme de mesures.

Monsieur Gilbert SAM YIN YANG, Office de l'eau, rappelle que c'est l'office qui est l'acteur principal du réseau de surveillance dans le cadre de la directive cadre sur l'eau. De manière précise, l'instrumentation est identifiée dans les travaux de recherche.

Monsieur Roland TROADEC, personnalité qualifiée, rappelle qu'il est intervenu lors du précédent CEB sur le PGRI. Il trouve le SDAGE vertueux et se demande comment tout cela réalisé. Il indique que dans le SDAGE, le PAPI est un indicateur de suivi du dispositif du SDAGE. Or il revient sur la problématique du PAPI de l'Ermitage qui rappelle que l'avis du conseil scientifique favorable avec réserve est obsolète sur les éléments de la vulnérabilité du milieu. Il constate aussi que le PAPI n'est pas terminé, seule la phase a été faite. Que doit faire un CEB dans une situation où nous allons chapeauter une réalisation qui n'est pas cohérente avec les orientations du SDAGE 22-27 ? Est-ce que ce PAPI peut être reconsidéré dans les phases qui ne sont pas commencées ? Le CEB doit s'investir sur ce point.

L'autre problématique est la sémantique utilisée dans le SDAGE qui permet de contourner les choses.

Monsieur Ivan MARTIN indique que le PAPI de l'Ermitage est sous la maîtrise d'ouvrage d'une intercommunalité. Il ajoute que le PAPI est un projet qui doit s'inscrire dans les orientations du SDAGE. Néanmoins, le CEB n'a pas vocation à donner un avis sur tous les projets. Mais il doit y

Séance Plénière du 27 octobre 2020

avoir un reporting des projets structurants, il faut peut-être un lieu d'échange pour cela. Le SDAGE n'a pas lieu d'autoriser les projets, il n'est pas prescriptif ni interdictif. Ce SDAGE doit aussi pouvoir accompagner le territoire vers le million d'habitant.

Monsieur Roland TROADEC regrette que nous ne puissions aller plus loin sous couvert de ne pas créer de droit. Comment pouvons-nous faire ? Pouvons nous en référer à l'autorité environnementale ?

Madame Bernadette ARDON intervient en tant qu'usager. Le cadre réglementaire nous permet de travailler. Nous pouvons interpeller les intercommunalités et l'État d'engager des travaux qui aboutissent à des dégâts. Il faut agir sur ces projets.

Monsieur Roland TROADEC, rappelle que le conseil scientifique de la réserve a fait un avis et envoyé un courrier du 21/10/2019 au préfet, au sous-préfet, à la DEAL, et au TCO, entre autres. Il demande si ce courrier a été porté à la connaissance des membres du CEB.

Comme les membres du CEB ne l'ont pas reçu, monsieur TROADEC renverra ce courrier à la DEAL, qui assure le secrétariat du CEB, qui le ensuite fera suivre à tous les membres.

Monsieur Claude CLERGUE reformule sa question sur les industriels. Vont-ils participer au financement des actions ?

Monsieur Pierre De France précise que le principe du pollueur payeur est bien indiqué dans la directive cadre sur l'eau. Mais l'application du principe et l'application réelle est différente, les financements viennent en grande partie des redevables et des contribuables.

Monsieur Stéphane BABONNEAU, CIVIS, précise qu'il existe des conventions spéciales de déversement entre les industriels et la station d'épuration pour que les industriels paient leur dû.

Monsieur Nicolas ROUYER félicite chacun pour le travail réalisé qui comporte des éléments de progrès par rapport au SDAGE 2016-2021. Il demande ce que va devenir la DCE.

Madame Cécile LEPAN répond que des travaux sont en cours au niveau européen sur la suite de la DCE, après 2027.

Le Président souhaite revenir sur l'orientation fondamentale n°2 « préserver les ressources en eau pour garantir l'équilibre des milieux naturels et satisfaire les besoins ». Il manque les termes d'aménagement et infrastructures. Selon lui, il y a des ressources mais c'est souvent les infrastructures et les interconnexions qui manquent. Il souhaite une reformulation de cette orientation.

Monsieur Ivan MARTIN a une remarque sur le volet financier et propose de mettre en place une commission financement sous l'égide du CEB, comme le préconise le SDAGE. Dans le contexte particulier ou l'office réfléchit à son PPI, il y a un plan de relance, le FEDER est en cours de révision. Cette commission permettra d'accompagner la hiérarchisation des actions du programme de mesures.

Monsieur Axel HOAREAU, CCEE, pense que la SOCLE a du retard. Nous parlons déjà d'adaptation au changement climatique. Nous voyons des zones excédentaires puis des zones déficitaires en eau. Les interconnexions doivent être mises en place. Il doit y avoir une obligation de mieux gérer les ressources notamment la répartition entre l'eau brute et l'eau potable. L'eau est d'intérêt commun et nécessaire à tous.

Monsieur Guillaume CHARLAT, Conseil Départemental, répond qu'il y a déjà un certain nombre de projet qui ont été mis en œuvre terme d'interconnexion comme entre l'ouest et sud ou dans le sud. Nous constatons que là où il y a un effort d'aménagement en infrastructures, il n'y a pas de coupure d'eau même sur des territoires historiquement secs. Il précise que cela mériterait de compléter le SDAGE avec un volet spécifique sur l'aménagement hydraulique, en particulier dans la grille d'orientation qui se suffit à elle seule, il est donc nécessaire d'indiquer clairement que

Séance Plénière du 27 octobre 2020

l'aménagement hydraulique reste un sujet. Le projet structurant MEREN, en phase d'étude, qui vise à interconnecter les communes du Nord et Est par un réseau global.

Madame Bernadette ARDON indique que les questions de ressource en eau dans sa globalité sont des questions d'importance. Il est temps de faire un point sur cette gestion de l'eau et de sa répartition équitable. Les fournisseurs doivent être fournis en eau, exemple de Salazie. Les grands projets sont intéressants mais n'oublions pas la base. Il faudrait un audit afin de vérifier si nous allons dans la bonne direction.

Madame Karine POTHIN souhaite ajouter que les communes des Avirons et de l'Etang Salé font partie de la réserve marine d'un point de vue géographique mais ne sont pas dans le conseil d'administration puisqu'ils ne prennent pas part au financement. Elle précise également que la réserve est systématiquement convoquée par la CIVIS dès lors qu'elle traite des travaux touchant la réserve. Concernant les propositions de mutualisation des aires protégées locales, le travail est en cours avec la réserve de l'Etang de Saint Paul et le parc national.

Monsieur Stéphane BABONNEAU souhaite qu'on ajoute que la CIVIS travaille sur la structuration du mode de gestion de l'étang du Gol (contrat d'étang). Il se questionne concernant la commission financement et propose la création de la CRAEB (Conférence Régionale des Acteurs de l'Eau et de la Biodiversité).

Le Président ajoute que cette évolution sera possible à l'issue de la création de l'ARB fin 2021.

Monsieur Manuel RODCQ précise que la CRAE est issue du Plan eau dom. Elle est le comité de pilotage du Plan eau dom. Il y aura donc une poursuite des travaux de la CRAE axés sur le suivi des contrats de progrès tandis que la commission des financeurs pourra travailler sur la coordination des financements. Il est évident qu'il se sera pas fait le même travail dans les deux instances.

Monsieur le président revient sur le sujet de la ressource en eau et souhaite l'intégration des remarques en particulier sur le volet infrastructures hydrauliques structurantes et interconnexion.

Madame Audrey BONNEFOY, DEAL, indique que le SDAGE dispose, déjà, d'un point sur la poursuite de l'optimisation et la mise en œuvre des infrastructures structurantes et le renforcement de l'interconnexion (cf Page 98 du document).

Monsieur Ivan MARTIN souhaite que le prochain CEB fasse un point sur :

- la mise en place de la commission permettant la coordination des financements,
- les réflexions de l'office de l'eau sur le prochain PPI,
- décisions et arbitrages faits sur le plan de relance
- actions en termes d'accompagnement des contrats de progrès.
-

Il s'agira de faire un point sur les moyens financiers mis en place pour accompagner le développement de progrès dont La Réunion a besoin.

Le CEB adopte le projet de SDAGE 2022-2027 et ses documents d'accompagnement avec 1 abstention.

Madame Cécile LEPAN indique qu'un communiqué de presse sera envoyé concernant l'adoption du projet de SDAGE.

4 – PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION

Madame Audrey BESNARD, DEAL, revient devant le CEB suite aux observations faites lors du

Séance Plénière du 27 octobre 2020

CEB du 29 septembre 2020. Le PGRI a été retravaillé pour reprendre en compte toutes les observations notamment sur l'amélioration de la prise en compte des milieux récepteurs. Le calendrier du PGRI est le même que celui du SDAGE, notamment la consultation du public et des collectivités à partir de février 2021 pour une approbation en tout début d'année 2022.

Monsieur Ivan MARTIN ajoute que le COPIL directive inondation a donné un avis favorable unanime sur le PGRI.

5 – CONTINUUM TERRE MER

Le point suivant est présenté par les personnes suivantes :

- Monsieur Denys LEPETIT, DEAL
- Madame Marie CHAPUT, BRGM
- Madame Vayana DOMINIQUE, TCO
- Madame Karine POTHIN, Réserve marine
- Monsieur Guillaume CHARLAT, Conseil Départemental,
- Monsieur Christophe CASTANIER, DAAF

Il s'agit de présenter les actions engagées dans le cadre de la démarche sur le continuum Terre mer, commencée à Saint Leu en 2018.

Monsieur Pascal HOARAU, Étang de Saint Paul, revient sur l'agriculture « non déclarée » : s'il s'agit d'un jardinier, comment allons nous lui faire changer ses méthodes de travail, ses process ? Il s'agit de bien gérer tout le bassin versant, la dynamique est enclenchée et l'augmentation de l'atterrissement des zones humides semble s'accélérer.

Monsieur Jean-Paul MAUGARD se demande ce qu'il se passe si le corail disparaît.

Madame Karine POTHIN répond que ce sera catastrophique autant sur la problématique inondation que sur toute l'économie.

Madame Marie LACOSTE se demande si la zone incendiée a été prise en compte.

Madame Marie CHAPUT confirme que cette zone n'a pas été prise en compte mais l'eau ne converge pas sur la ravine du Cap.

Monsieur Guillaume CHARLAT précise que l'idée est de travailler sur cette zone (bassin pilote) puis de reproduire les recommandations par ailleurs, il s'agit de calibrer les aménagements fonciers pour accompagner les agriculteurs et préserver les milieux récepteurs.

Monsieur Stéphane BABONNEAU indique que l'ACLES (Action Concertée de Lutte Contre l'Erosion de Sols) portée par l'APR écrivait déjà des choses très intéressantes.

Madame Bernadette ARDON rappelle que ces phénomènes d'érosion se passent dans toute La Réunion. Tous les acteurs agricoles sont concernés. Le protocole andain joue également sur la rétention des sols. Un certain nombre de choses telle que la mise en application d'une charte sur le déboisement existe depuis des années.

Monsieur Axel HOARAU fait un constat d'échec et de manque de moyens mis à disposition des agriculteurs pour lutter contre l'érosion. Il s'agit de faire un travail de fond de terrassement mais ce travail mérite d'être rémunéré.

Monsieur Willy BOYER élu à Saint Philippe et agriculteur pense que c'est le moment de faire la synthèse, mais à Saint Philippe il y a des pentes, des ravines et donc de l'érosion. Trop de structures sont mortes à cause des lourdeurs administratives. Il regrette le manque d'animation sur le terrain. Il faut aller au devant des agriculteurs et les accompagner dans la mise en place de haies...

6 – CAPTAGES PRIORITAIRES

Séance Plénière du 27 octobre 2020

Monsieur Manuel RODICQ présente un point d'information dans le cadre de la mise en place des captages prioritaires. Un comité de pilotage (COFIL) régional est en place et va évoluer avec les autorités organisatrices chargés de l'eau potable. Il y a 12 captages prioritaires à La Réunion. Les aires d'alimentation ont déjà été définies. Il s'agit maintenant de faire un bilan et de mettre en place une stratégie régionale, accompagnée d'un plan d'actions pour chaque captage.

7 – BILAN PLAN EAU POTABLE

Monsieur Jérôme BENOIT présente le bilan du plan eau potable à La Réunion, porté depuis 2016 pour répondre aux besoins des réunionnais. Il alerte sur la progression des pollutions diffuses et indique que 40 % des prélèvements montrent la présence de nitrates. Un certain nombre de travaux structurants sont en cours pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

8 – SECHERESSE

Ce point est ajouté au cours de la séance compte tenu de l'actualité. Monsieur Denys LEPETIT indique que nous subissons une période d'étiage comme tous les ans mais depuis 2018, il n'y a pas eu de rechargement important des hydrosystèmes. Nous sommes dans une année sèche de fréquence cinquantennale voir plus, en particulier dans l'Est. Le bras des lianes est à un niveau de sécheresse très important ce qui déstabilise l'alimentation en eau de la commune de Saint André. D'autres zones sont en difficulté comme dans les cirques en particulier à Salazie. Nous voyons également des améliorations grâce aux investissements réalisés (Saint Denis, La possession). Il faut entre 5 et 10 ans pour trouver des solutions pérennes.

Monsieur Le Président clôture la séance à 12h35.

Séance Plénière du 27 octobre 2020

Annexe : liste de présence

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Monsieur Patrick MALET (Conseil départemental)	Monsieur Bachil VALY (Conseil régional) : non recevable car M. Malet avait déjà 2 pouvoirs
Madame Véronique BASSONVILLE (Le Port)	Madame Claudette GRONDIN (Conseil départemental)
Monsieur Frédo FERRERE (Les Avirons)	Monsieur Bruno COREE (CIVIS)
Monsieur Willy BOYER (Saint-Philippe)	Monsieur Emmanuel AUBOURG (EDF)
Madame Ramata TOURE (CINOR)	Monsieur Jean-Lambert JOIN (Personnalité qualifiée)
Monsieur Gilles HUBERT (TCO)	Madame Sonia RIBES (Personnalité qualifiée)
Madame Florence MALET (VEOLIA)	Monsieur Frédéric ROZET (OFB)
Madame Marie LACOSTE (CBNM)	Monsieur Paul FERRAND (Parc National)
Madame Bernadette ARDON (SREPEN)	Monsieur Sylvain LEONARD (ONF)
Monsieur Claude CLERGUE (Ecologie Réunion)	
Monsieur Christian LEGER (SEOR)	
Madame Jean-Claude MARTIGNE (Vie Océane)	
Madame Juliette MASSON (Chambre d'agriculture)	
Monsieur Jean-Paul MAUGARD (FDAAPPMA)	
Monsieur Bernard ROBERT (CCIR)	
Madame Karine POTHIN (RNMR)	
Monsieur Pascal HOARAU (RNNESP)	
Monsieur Remi BELON (Personnalité qualifiée)	
Monsieur Axel HOAREAU (CCEE)	
Madame Evelyne DAIRIEN (Préfet)	
Monsieur Ivan MARTIN (DEAL)	
Monsieur Jérôme Benoit (ARS)	
Monsieur Jérôme LAFON (DMSOI)	
Madame Marie KIENTZ (DAAF)	
Madame Magali DUVAL (IFREMER)	
Monsieur Nicolas ROUYER (OFB)	

Séance Plénière du 27 octobre 2020

Invités	
Monsieur Jean-Yves PESEUX (DEAL/SEB)	Monsieur Kévin SAMYN (BRGM)
Monsieur Matthieu MENOUE (DEAL/SEB)	Monsieur Daniel ALAMELOU (Conseil Régional)
Madame Cécile LEPAN (DEAL/SEB)	Monsieur Nicolas PAYET (Conseil Départemental)
Monsieur Manuel RODICQ (DEAL/SEB)	Monsieur Vayena DOMINIQUE (TCO)
Madame Audrey BONNEFOY (DEAL/SEB)	Monsieur Jean-François ALLIN (EDF)
Madame Djamilat ABOUTOIH (DEAL/SEB)	Madame Marie CHAPUT (BRGM)
Monsieur Faïçal BADAT (Office de l'eau)	Monsieur Gilbert ROSSOLIN (Chambre d'agriculture)
Monsieur Alexandre MOULLAMA (Office de l'eau)	Monsieur Cyril ABOULKER (BIOTOPE)
Monsieur Gilbert SAM YIN YANG (Office de l'eau)	Madame Clémentine JEANNE (BRLi)
Monsieur Jean-Louis LEBON (TCO)	Madame Vavana DOMINIQUE (TCO)
Madame Sarah BATAILLE (Conseil départemental)	Monsieur Bertrand AUNAY (BRGM)
Monsieur Stéphane BABONNEAU (CIVIS)	Monsieur Christophe CASTAGNIER (DAAF)
Madame Stéphanie REHAULT (DEAL/SPRINR)	Madame Audrey BESNARD (DEAL/SPRINR)
Monsieur Denys LEPETIT (DEAL/SEB)	